

## Un croyant peut-il perdre le salut ?

Le diable ne laisse jamais le croyant en repos. Il est sans cesse en activité (Job **1**, 7 ; **2**, 2), accusateur des frères devant Dieu jour et nuit (Apoc. **12**, 10), cherchant à les faire broncher ou bien essayant de les troubler. Depuis le commencement, ses moyens pour accomplir cette œuvre de destruction restent les mêmes : aujourd'hui encore, afin d'ébranler la foi, il sème le doute dans les cœurs et c'est toujours le : « Quoi, Dieu a dit ? » de Genèse **3**,1.

Que des âmes soient troublées sur un sujet aussi clair et aussi souvent exposé que celui de la justification par la foi, c'est bien la preuve que l'ennemi renouvelle toujours ses assauts. Comme lors de la tentation du Seigneur Jésus au désert, (Matt. **4**, 6 ; Luc **4**, 10) il se sert de la Parole en rappelant par exemple Jacques **2**, 24 : « Vous voyez qu'un

homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement ». Et Satan d'ajouter : Tu vois combien ta conduite laisse à désirer — où sont les œuvres que tu as accomplies ? Tu as la foi, mais cela ne suffit pas puisque la Parole dit que l'on n'est pas justifié par la foi seulement.

D'autres passages sont présentés aussi ; leur sens est faussé et ils entretiennent le doute dans cette âme angoissée. C'est Rom. **11**, 22 : « Toi aussi, tu seras coupé... » ou Phil **2**, 12 : « Travaillez à votre propre salut avec crainte et tremblement ». C'est encore Hébr. **6**, 4-6 pour laisser croire que le racheté de Christ peut très bien perdre son salut et pour ôter tout espoir de restauration à ceux qui ont bronché. Ce passage dit en effet : « il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, et qui ont goûté du don céleste, et qui sont devenus participants de l'Esprit Saint, et qui ont goûté la bonne Parole de Dieu et les miracles du siècle à venir, et qui sont tombés, soient renouvelés encore à la repentance, crucifiant pour eux-mêmes le Fils de Dieu, et l'exposant à l'opprobre. » La personne troublée est ainsi maintenue dans une inquiétude continuelle au sujet de son salut, ayant toujours peur de ne pas accom-

plir assez d'œuvres pour l'obtenir ou pour ne pas le perdre.

Une double remarque : il est dangereux d'isoler un texte de son contexte et, d'autre part, la Révélation constitue un tout. De la Parole, il est dit : « Les jugements de l'Éternel sont la vérité, justes tous ensemble » (Ps. **19**, 9). Cette expression « tous ensemble » nous montre bien que le sens d'un passage doit être recherché en accord avec les vérités connues du Saint Livre. Ce double principe doit toujours nous guider dans l'examen d'une portion des Écritures.

### **Justifiés devant Dieu par la foi.**

Au sujet de la justification, voici ce que l'apôtre Paul écrit aux Romains : « A celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée à justice » (Rom. **4**, 5), tandis que l'enseignement de l'apôtre Jacques est celui-ci : « Vous voyez qu'un homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement (Jacques **2**, 24). Isolés de leur contexte, ces deux passages apparaissent contradictoires et c'est cette apparente contradiction qui est un sujet de trouble pour plusieurs.

Il faut comprendre que deux sujets bien